

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état actuel du paysage de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Préconisations du projet paysager

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, plusieurs des préconisations émises par le paysagiste ont été prises en compte dans la conception du projet :

A l'échelle du territoire éloigné et rapprochée :

- rechercher la cohérence entre les éléments existants et le modelé qui constitue le socle du projet paysager, afin de conserver la lisibilité du relief, soit la cohérence avec les lignes de force principales du territoire nord-ouest / sud-est, selon la direction de l'anticlinal de Melle.
- conserver une échelle adaptée au territoire afin d'en préserver la lisibilité, le parc sera un point de repère. Le nombre d'éoliennes devrait être compris entre 3 et 5 machines.
- réduire les impacts que pourrait avoir le projet sur des éléments patrimoniaux remarquables (monuments, sites naturels, touristiques et culturels...).

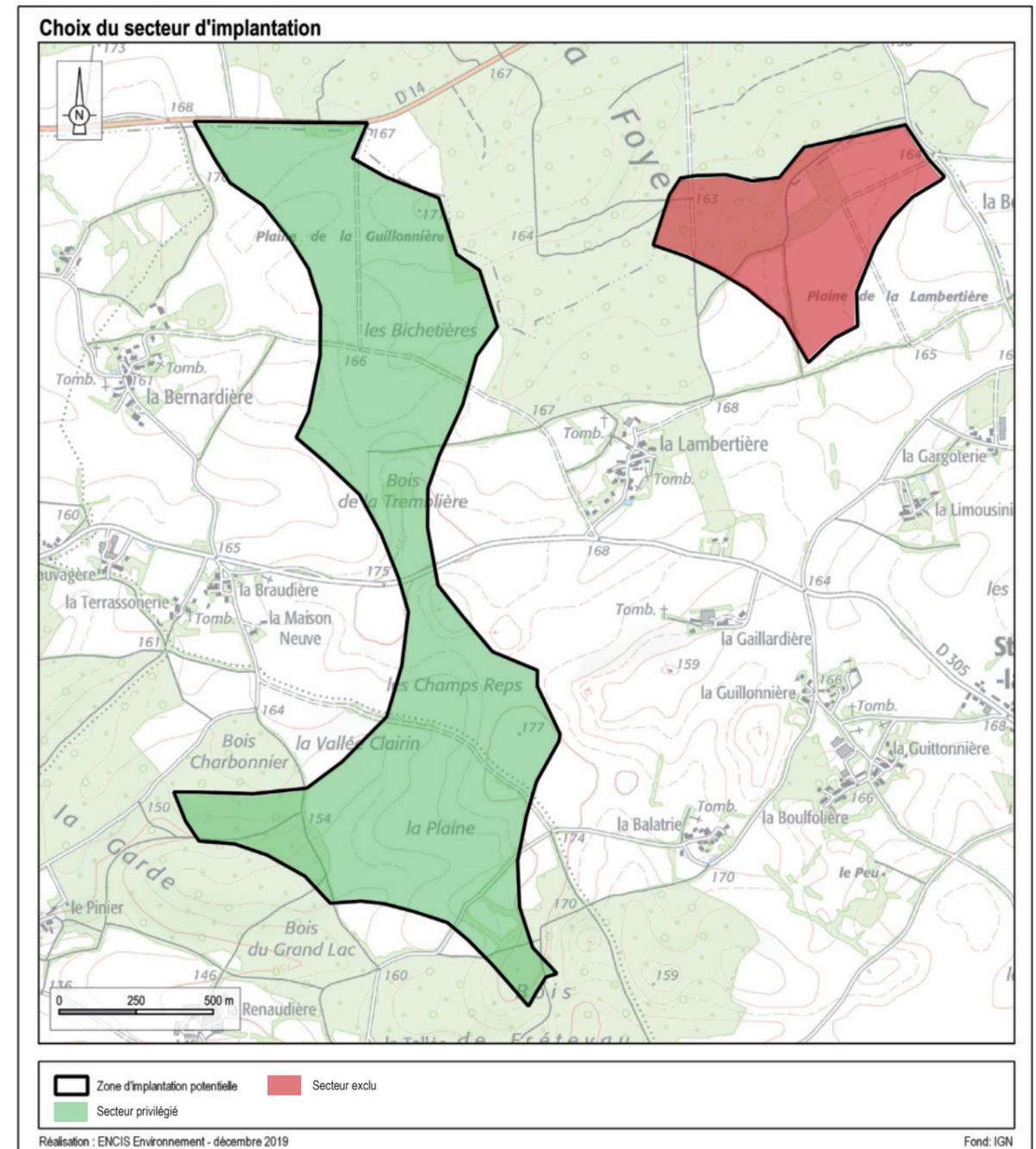
A l'échelle du territoire immédiat :

- étudier les superpositions avec des éléments repères proches comme les églises et leurs clochers,
- trouver un accord entre la conformation du parc et les ensembles boisés proches : bois de la Foye au nord et bois de la Garde et de Fréteveau au sud,
- préserver la structure agricole et notamment le réseau bocager et veiller à l'insertion des éléments annexes du parc éolien (voies d'accès, poste de livraison,...).

L'ensemble de ces préconisations a été pris en considération par le porteur de projet.

4.2 Choix du secteur d'implantation

Au regard des structures paysagères présentes, tels que le bois de la Foye au nord et ceux de Fréteveau et de la Garde au sud, il a été privilégié une implantation qui viennent s'appuyer sur ces ensembles, en privilégiant le secteur ouest de la ZIP.



Carte 32 : Choix du secteur d'implantation.